

COMPTE RENDU DE LA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 17 mai 2021 à 19H30
MAIRIE de VILLEREVERSURE
(Convocation en date du 11 mai 2021)

Président : M. Jordan GIRERD

Présents : Mesdames Danielle GUILLERMIN, Raphaële FRISON, Marianne BREVET, Cécile PIERRE, Céline AZNAR, Chrystèle COURTHIAL, Marie-Pierre CHANEL ;
Messieurs Jordan GIRERD, Jérôme CHURLET, Nicolas CLAIR, Frédéric WALLE, Mathias LAUGIER, Kévin FLAMANT ;

Excusés :

Messieurs Daniel GAMEIRO et Jérôme AVIRON.
Monsieur Kévin FLAMANT uniquement pour la délibération n°D210517_09

Pouvoirs :

M. Daniel GAMEIRO à M. Jérôme CHURLET,
M. Jérôme AVIRON à Mme Marie-Pierre CHANEL.

Secrétaire de séance : Mme Céline AZNAR

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 06/04/2021	Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jordan GIRERD, Maire, approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 6 avril 2021 et passe à l'ordre du jour.
JURY D'ASSISES 2021 – LISTE PREPARATOIRE	<p>Suite à l'arrêté de la préfecture fixant le nombre et la répartition des jurés d'assises pour l'année 2022, il est demandé à la commune de produire une liste préparatoire qui sera transmise au représentant de l'Etat pour le choix final du juré.</p> <p>Pour la commune de Villereversure, le nombre de juré s'élève à 1 et les élus doivent tirer au sort 3 personnes. Les habitants tirés au sort, en appui de la liste électorale, sont :</p> <ul style="list-style-type: none">• N°879 : François VUILLAUME• N°405 : Marie Annick FROMENT épouse PEULET• N°161 : Christine BUIRET <p>Approbation à l'unanimité</p>
SR3A – PROGRAMME PLURIANNUEL DE RESTAURATION ET ENTRETIEN DES BERGES DU SURAN ET SES AFFLUENTS 2021-2025	<p>M. le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le contexte de cette enquête publique :</p> <p>Constatant un état vieillissant et dégradé des boisements de berges sur le bassin du Suran (essences indésirables, manque d'entretien régulier), le SR3A met en place un programme d'actions forestières sur 5 ans sur le bassin versant dans le département de l'Ain.</p> <p>Après présentation des éléments de contexte par M. le Maire, le conseil municipal est invité à donner son avis dans le cadre de la procédure d'enquête publique,</p>



	<p>Approbation à l'unanimité</p> <p>Nota bene : Réunion d'information le 26 mai en mairie entre les techniciens et les agriculteurs et ensuite réunion avec les propriétaires.</p> <p>La création d'une voie verte sera évoquée.</p>
<p>FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°1</p>	<p>M. le Maire rappelle que le budget annexe « Ancienne perception » a été clôturé au 31 décembre 2020, par délibération n°D201123_04 du 23 novembre 2020.</p> <p>Il est apparu que les résultats pour l'exercice 2020 s'élevaient à 9058,19€ pour le budget « Ancienne Perception ».</p> <p>Il est nécessaire de procéder à la reprise du résultat de fonctionnement de 9058,19€ sur le budget principal, au compte 002.</p> <p>Approbation à l'unanimité.</p>
<p>URBANISME – DECLARATION PREALABLE POUR LES CLOTURES ET TRAVAUX DE RAVALEMENT</p>	<p>M. le Maire expose aux membres du conseil municipal que selon l'article R.421-2 du code de l'urbanisme, sont dispensées de toute formalité l'édification des clôtures ainsi que celles nécessaires à l'activité agricole ou forestière. Cette règle est de mise également pour les travaux de ravalement.</p> <p>Cependant, le code de l'urbanisme, dans son article R.421-12, donne la possibilité au conseil municipal de rendre obligatoire le dépôt d'une déclaration préalable pour l'édification d'une clôture et dans son article R.421-17-1, donne la possibilité au conseil municipal de rendre obligatoire le dépôt d'une déclaration préalable pour les travaux de ravalement.</p> <p>M. le Maire invite le conseil municipal à donner son avis dans la proposition mentionnée ci-dessus.</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <p>APPROUVE le dépôt obligatoire d'une déclaration préalable pour les travaux d'édification de clôture sur l'ensemble du territoire communal, à l'exception des clôtures nécessaires à l'activité agricole ou forestière, en conformité avec les prescriptions du Plan Local d'Urbanisme de la commune.</p> <p>APPROUVE le dépôt obligatoire d'une déclaration préalable pour les travaux de ravalement sur l'ensemble du territoire communal en conformité avec les prescriptions du Plan Local d'Urbanisme de la commune.</p>
	<p>M. le Maire propose aux membres du conseil municipal la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la révision du PLU. En effet, le PLU de 2008 n'est plus en adéquation avec le SCOT.</p>

<p style="text-align: center;">URBANISME CONVENTION DE MISSION ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REVISION DU PLU</p>	<p>Cette convention comprend trois volets, au choix :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pré-diagnostic - Elaboration du dossier de consultation et attribution du marché - Suivi du marché de la révision du PLU <p>La convention d'assistance sur la révision générale du PLU sera d'un montant de 8000 € / 3 ans.</p> <p>Une importante réflexion va être menée sur cette révision pour un coût total de 60 000 € environ / 3 ans</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <p>APPROUVE la convention proposée par l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain, pour les trois volets,</p> <p>AUTORISE M. le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier.</p>
<p style="text-align: center;">PERSONNEL – TABLEAU DES EMPLOIS</p>	<p>Une secrétaire de mairie a été recrutée au 1^{er} juin pour un temps non complet issue de concours donc stagiaire 1 année.</p> <p>Approbation à l'unanimité</p>
<p style="text-align: center;">PERSONNEL – CREATION D'EMPLOIS NON- PERMANENTS</p>	<p>L'assemblée délibérante :</p> <p>DECIDE de créer un emploi pour accroissement saisonnier d'activité, d'agent technique polyvalent à compter du 17 mai 2021 jusqu'au 30 septembre 2021 inclus (Durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutifs) pour un 28h du lundi au jeudi soir.</p> <p>DECIDE de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité, d'agent de service et surveillance cantine à compter du 26 avril 2021 jusqu'au 06 juillet 2021 inclus. (Durée maximale de 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs).</p> <p>APPROUVE le récapitulatif des emplois non permanents annexé à cette délibération.</p> <p>AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.</p>
<p style="text-align: center;">SCOLAIRE – DEFINITION RYTHMES SCOLAIRES POUR RENTREE 2021- 2022</p>	<p>M. le Maire expose aux membres du conseil municipal le courrier de l'Académie de Lyon, en date du 08 mars 2021, relatif au renouvellement de l'organisation du temps scolaire.</p> <p>L'Académie de Lyon demande aux communes de se prononcer sur la prorogation du temps d'enseignement sur 4 jours pour la prochaine rentrée. En cas de non réponse avant le 28 mai ou de désaccord avec le conseil d'école, la semaine d'enseignement retrouvera un rythme de 4,5 jours à la rentrée scolaire 2021-2022.</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p>

	<p>SE PRONONCE pour un maintien de la semaine de 4 jours, à l'école du Suran, à compter de la rentrée de septembre 2021.</p> <p>AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.</p>
<p>ELECTIONS 2021 – PREPARATION LISTE DES MEMBRES DU BUREAU ET DE LA TENUE DES BUREAUX DE VOTE</p>	<p>En juin 2021 auront lieux deux élections : les départementales et les régionales.</p> <p>Le premier tour est prévu le dimanche 20 juin et le second tour le dimanche 27 juin.</p> <p>Pour cette année uniquement, le bureau de vote est déplacé à la salle des fêtes qui accueillera les deux scrutins.</p>
<p>ADMR – PROJET MICRO-CRECHE</p>	<p>M. le Maire expose aux membres du conseil municipal l'avancée du projet de micro-crèche en lien avec l'ADMR.</p> <p>Les questionnaires ont été distribués et nous attendons le retour. L'ADMR va faire une étude et présenter le projet.</p> <p>L'emplacement souhaité par l'ADMR serait une partie de la parcelle AB 235 et 236 se trouvant à proximité du pôle médical et des locaux de l'ADMR, pour une surface d'environ 800 m².</p> <p>Après deux avis d'agences immobilières différentes, M. le Maire propose un prix de vente de 50 000€.</p> <p>L'ADMR aura à ses frais les raccordements aux différents réseaux (électrique, assainissement, etc.).</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, pour 1 voix contre et 14 voix pour,</p> <p>ACCEPTTE la proposition de vente à 50 000€ à l'encontre de l'ADMR.</p> <p>ACCEPTTE que les frais de raccordements aux différents réseaux soient à la charge de l'ADMR.</p> <p>AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.</p>
<p>DEBIT DE BOISSONS – ACHAT LICENCE IV</p>	<p>M. le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération n° D210315_08 du 15 mars 2021 où le prix de vente de la licence IV à 5 000 € était refusé et où le conseil municipal demandait une négociation.</p> <p>Il est apparu, suite à plusieurs conversations téléphoniques avec les services de la Préfecture et avec d'autres acteurs dans le domaine des licences de débit de boissons, que le prix était correct et que nous pouvions bénéficier d'une prolongation exceptionnelle pour l'ouverture de l'exploitation.</p>

M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le prix de vente de la licence IV de nouveau à 5 000€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'achat de la licence IV pour un montant de 5 000 €,

**COMMISSIONS –
POINT SUR LES
DOSSIERS EN
COURS**

Commission "Communauté éducative" :

- Remerciement aux différentes personnes qui viennent surveiller durant la pause méridienne à la cantine scolaire, tout se déroule pour le mieux,
- Le 26 mai, une démonstration de l'auto-laveuse au personnel de l'école aura lieu,

Commission "Cadre de vie" :

- Il est envisagé d'organiser deux cérémonies de bienvenue aux nouveaux habitants. Un chéquier sera distribué à cette occasion, utilisable dans les commerces du village (une régie d'avance sera mise en place),
- Opérations "NETTOYONS LA COMMUNE" le samedi 22 mai à 9h00 devant la mairie,
- Pour les chemins de randonnée, il faudrait faire un balisage plus personnalisé (avec logo de la commune par exemple),
- Fleurissement : la corvée de nettoyage du 23 avril a eu beaucoup de bénévoles, une grande partie des massifs de la commune ont été nettoyés,
- Lavoir de Valuisant : proposition de restauration par un chantier annuel dans le cadre des activités de l'IME pour ses jeunes

Commission "Travaux/Infrastructure/Environnement" :

- Les travaux sur la route de Mabertin sont actés,
- Fibre optique : début des travaux le 17 mai pour 2 mois,
- Station d'épuration : nouvelle station d'épuration en fin d'année,
- Quartier Eglise : mise en séparatif des réseaux d'eaux usées et pluviales vers fin 2021
- En lien avec la commune de Simandre-sur-Suran, la commune de Villereversure a acquis une balayeuse,
- Valuisant : travaux sur la route du Champ Maillet vers la fin mai,
- Pluies de mai : il y a eu de fortes chutes sur la route de Corent (rochers, sables, etc.) et l'impasse du Pont a été détruite par l'eau.

Commission "Service à la population" :

- Site internet : présentation au conseil municipal du mois de juin,
- Centenaires : il n'y aura pas d'anniversaire pour M. LACOUR, étant toujours hospitalisé.

DIVERS :

- Le foodtruck fermier est favorable pour venir le vendredi soir,
- La commune va demander la reconnaissance de catastrophe naturelle suite aux dernières intempéries et inondations dans certains secteurs,
- Le tableau des cloches de l'église a été changé.



SEANCE LEVEE A 22h00

CONVOCATION DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

 **A DETERMINER**